# L’évaluation d’impact santé : un outil au service des collectivités territoriales

Février 2022

L’Evaluation d’Impact sur la Santé (EIS) est une combinaison de procédures, de méthodes et d’outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population. A partir de recommandations concrètes, l’EIS est un outil d’aide à la décision permettant de maximiser les impacts positifs d’un projet sur la santé et d’en minimiser les impacts négatifs.

L’évaluation d’impact sur la santé intègre plusieurs composantes comme la qualité de vie, l’environnement, la notion de bien-être, ou encore l’accès aux soins.

C’est un outil d’aide à la décision tourné vers les élus qui comporte plusieurs objectifs :

* Réduire les inégalités de santé ;
* Tendre vers l’idée d’un bien commun ;
* Favoriser la participation des habitants ;
* S’engager explicitement pour la démocratie, l’équité, la justice sociale, la durabilité.

## Déterminants de santé

De nombreux déterminants de la santé relèvent directement ou indirectement des aménagements et des conditions de vie tant en milieu urbain que rural.

### Les moins « santé »

* Particules émises par les véhicules, émissions du chauffage et des industries...
* Plantes allergisantes, moustiques, chenilles urticantes...
* Qualité des eaux dégradée...
* Bruits de la circulation, des travaux...
* Habitat indigne, absence de lien social...
* Présence de friches industrielles et de sites et sols pollués...

### Les plus « santé »

* Zones piétonnières, pistes cyclables, transports en commun, déviation des voies à fort trafic...
* Réhabilitation urbaine, construction et rénovation de bâtiments économes en énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de l’énergie...
* Gestion des eaux respectueuse des ressources et garante de la qualité de l’eau distribuée...
* Espaces verts, lieux conviviaux, végétalisation des surfaces...
* Actions de lutte contre le bruit...

### Levier pour les collectivités : une efficacité prouvée

L’EIS est promue spécifiquement par l’Union Européenne et l’Organisation Mondiale de la Santé en tant qu’outil d’analyse et de conseils particulièrement efficace.

## Des exemples de projets propices à la réalisation d’une EIS

* Développement territorial – urbanisme : Scot, PLUi, PLU, réaménagement de quartiers…
* Environnement : assainissement et valorisation des déchets, …
* Logement : réhabilitation de l’habitat ancien, …
* Alimentation : PAT, …
* Transport – mobilité : plan de transport, promotion du vélo, …
* Développement économique, culturel, sportif ou touristique, …
* Social : création d’une plateforme d’accueil, …

## Le rôle de facilitateur de l’ARS BFC

L’Agence Régionale de Santé promeut le développement de la démarche d’évaluation d’impact en santé en Bourgogne-Franche-Comté au travers des actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), en partenariat avec la Région, la DREAL et l’ADEME.

Les collectivités qui souhaitent s’engager dans une démarche d’EIS pour développer des cadres de vie favorable à la santé peuvent bénéficier d’un financement dans le cadre du PRSE.

## Qu’en disent les acteurs ayant participé à la réalisation d’une EIS en Bourgogne-Franche-Comté

« Analyser les projets de programmation urbains en tenant compte des enjeux de santé est porteur et parle davantage aux gens qu’un cadre réglementaire »

« La santé transcende les clivages politiques. L’approche positive de la santé permet de ne pas se focaliser sur la notion de risque. C’est fédérateur »

Violette Beauval, chargée de mission, Pays Vesoul Val de Saône

## Personnes ressources en région

Observatoire régional de la santé Bourgogne-Franche-Comté (ORS), 5 rue des Perrières, 21000 DIJON, Tél. : 03 80 65 08 10, [contact@orsbfc.org](mailto:contact@orsbfc.org)

Les Unités territoriales Santé Environnement (UTSE) :

* Côte d’or (21) : [ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr)
* Doubs (25) : [ars-bfc-dsp-se-25@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-25@ars.sante.fr)
* Jura (39) : [ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-39@ars.sante.fr)
* Nièvre (58) : [ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr)
* Haute-Saône (70) : [ars-bfc-dsp-se-70@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-70@ars.sante.fr)
* Saône-et-Loire (71) : [ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr)
* Yonne (89) : [ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr)
* Nord-Franche-Comté (90) : [ars-bfc-dsp-se-nfc@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-nfc@ars.sante.fr)

Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, Département Prévention Santé Environnement (DPSE), [ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr)

## Outils et guides

* « L’Évaluation d’impacts sur la santé. Une aide à la décision pour des politiques favorables à la santé, durables et équitables » (Inpes, 2016)
* Guide ISadOrA : une démarche d’accompagnement à l’intégration de la Santé dans les Opérations d’Aménagement urbain. (Sous la direction de l’EHESP et de l’a-urba, avec le soutien de l’ADEME, la DGALN, la DGS, et en collaboration avec la FNAU, 2020)